

**ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DU
CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC MÉTROPOLITAIN
des rues de l'Aubépine et des Eglantines, situées sur la commune de
CASTELGINEST**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière notamment ses articles R.141-4, R.141-5 et R. 141-7 à R.141-9,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 318-3, R. 318-10,

VU la délibération du Bureau Métropolitain en date du 26 septembre 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique en vue du transfert d'office des rues de l'Aubépine et des Eglantines situées sur la commune de CASTELGINEST, desservant le lotissement « LES PARADISIERS »,

VU le dossier constitué en vue du classement d'office dans le domaine public des voiries concernées,

VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs établie pour l'année 2019,

Monsieur le Président arrête

Article 1 - Objet de l'enquête

Il sera procédé, par Toulouse Métropole, à une enquête publique en vue du classement d'office dans le domaine public métropolitain des emprises de voiries suivantes, situées sur la commune de Castelginest, desservant le lotissement « LES PARADISIERS » :

- Rue de l'Aubépine,
- Rue des Eglantines.

Article 2 - Durée de l'enquête

L'enquête publique se déroulera pendant 17 jours entiers et consécutifs, du Lundi 2 décembre à 9h00 au Mercredi 18 décembre 2019 à 18h00.

Article 3 - Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Patrick LAZARO est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Article 4 - Ouverture des registres d'enquête

Le dossier d'enquête publique sera déposé, pendant 17 jours entiers et consécutifs, du Lundi 2 décembre à 9h00 au Mercredi 18 décembre 2019 à 18h00 :

- à la Mairie de Castelginest, Grande Place du Général de Gaulle, 31780 Castelginest, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 du lundi au vendredi,
- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc 31500 Toulouse (Métro ligne A – station Marengo), du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00,

Préalablement à la date d'ouverture de cette consultation, les registres d'enquête seront cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui transmettra à Monsieur le Président de Toulouse Métropole, dans le délai de **UN MOIS**, le dossier ainsi que les registres accompagnés de ses conclusions.

Article 5 - Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

Le dossier d'enquête restera disponible, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- à la Mairie de Castelginest, Grande Place du Général de Gaulle, 31780 Castelginest, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 du lundi au vendredi,

- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc 31500 Toulouse (Métro ligne A – station Marengo), du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00,

- Sur le site internet suivant : <https://www.toulouse-metropole.fr/je-participe/enquetes-publiques>

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Article 6 - Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations

- **Consigner ses observations sur le registre d'enquête**

Les observations formulées par le public seront enregistrées sur un registre spécialement ouvert pour cet objet aux jours et heures d'ouverture :

- à la Mairie de Castelginest, Grande Place du Général de Gaulle, 31780 Castelginest,

- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc 31500 Toulouse (Métro ligne A – station Marengo),

- **Adresser un courrier postal ou par voie électronique au commissaire enquêteur**

Les observations formulées par le public pourront être adressées pendant la même période, par écrit au commissaire enquêteur siégeant à la Mairie de Castelginest, Grande Place du Général de Gaulle, 31780 Castelginest,

- Soit par courrier postal à Monsieur le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Castelginest, Grande Place du Général de Gaulle, CS 20243, 31780 Castelginest,

- Soit par voie électronique à l'adresse mail suivante : habitat.operations.foncieres@toulouse-metropole.fr

Les observations devront être adressées au plus tard le **Mercredi 18 décembre 2019 à 18h00** date de la fin de l'enquête publique.

- **Rencontrer le commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur, désigné à l'article 3, accueillera les observations du public lors de la permanence du **Mercredi 11 décembre 2019 de 14h00 à 17h00**, à la mairie de Castelginest située Grande Place du Général de Gaulle, 31780 Castelginest.

Article 7 - Publicité de l'enquête

En application de l'article R. 141-5 du Code de la Voirie Routière, le présent arrêté sera publié par voie d'affiche et suivant tous autres procédés en usage, QUINZE JOURS au moins avant l'ouverture de l'enquête, et durant toute la durée de celle-ci.

Il sera également inséré dans deux journaux locaux et affiché au siège de Toulouse Métropole ainsi qu'à la Mairie de Castelginest.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat du Président de Toulouse Métropole, un certificat du Maire de la Commune de Castelginest et par deux extraits de journaux portant l'insertion.

Article 8 - Décisions adoptées à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête, si aucune contestation n'a été émise, le Bureau métropolitain délibérera afin d'approuver l'intégration et le classement d'office dans le domaine public métropolitain de la voirie concernée.

A l'issue de l'enquête, si des contestations ont été signalées, le classement d'office dans le domaine public métropolitain interviendra par arrêté préfectoral.

Article 9 - Exécution de l'arrêté d'ouverture d'enquête

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute Garonne,
- Monsieur le Maire de Castelginest,
- Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à Toulouse, le 07 NOV. 2019

Le Vice Président
Délégué à la voirie

Grégoire CARNEIRO

